

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1493/SG/FP portant admission à la retraite d'in commis du cadre territorial des services administratifs et financiers...

n° 1493/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
27 septembre 1968

Numéro JO
n° 19 du 10/10/1968

Date du numéro
10 octobre 1968

TEXTE INTÉGRAL

M. Mohamed Osman Arred, commis des S.AF. de 2e classe ,4 échelon du cadre territorial, en service à l'« Electricité de Djibouti», déclaré physiquement inapte à continuer son service dans l'administration pour affection non imputable au service est, pour compter du 1er octobre 1968, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite proportionnelle. En application des dispositions de l'article 58 de l'arrêté n° 902/SG/CG du 30 mai 1968, l'intéressé percevra sa solde d'activité augmentée éventuellement des avantages familiaux pour la période du 5 septembre 1968, daté d'expiration de son congé de maladie au 30 septembre 1968.